



Le référent immobilier

**Projet de Lotissement**  
 Secteur de la Sallerie  
**PLAN DE VENTE**

**LOT N° 5**  
 Superficie : 412 m<sup>2</sup> env.

**PLAN PROVISOIRE**

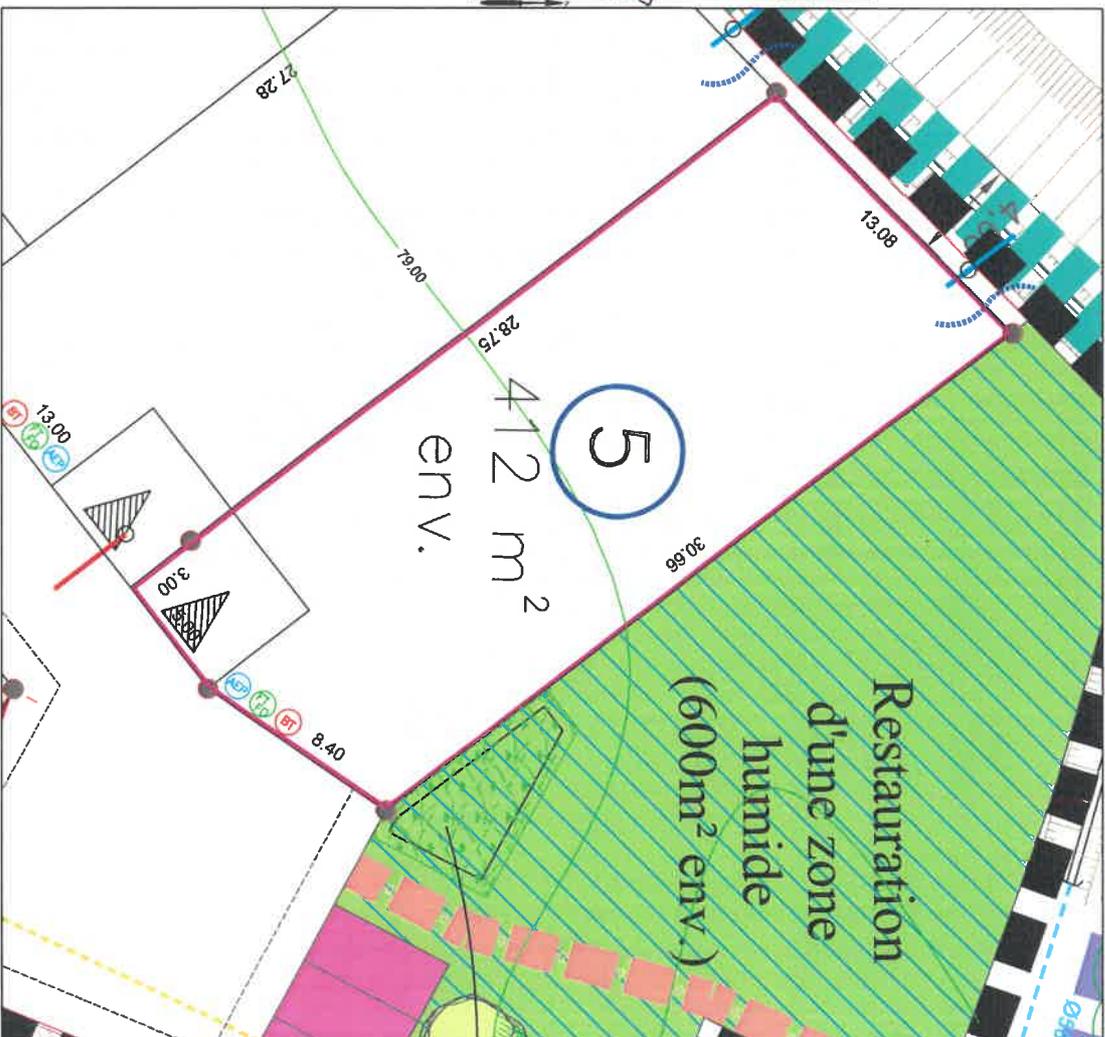


Plan général du lotissement - sans échelle

**LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :**

- Périmètre du lotissement
- Limite herminée de trottoirs
- Surfaces ossatures
- Chaussée
- Trottoir et aréole carénages
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Espaces verts
- Placette verte (GNP), rattachement de surface à édifier avec la Commune (GNP)
- Broude Histeric ou atermis, habitat automobile envisageable à terme (GNP)
- Sentier entrecroisé
- Emprise pour implantation canalisature, positionnée en dehors du lot (position pouvant être ajustée en phase travaux)
- Sentier entrecroisé largeur 4,50m min., à compter du pied du muret (tranchée destinée à créer ou un emplacement du fossé)
- Muret non garni à order (par la largeur)

- Cotation de sécheresse de passage de réseau EU ossant
- Zone Non-sécherissant hors passage de réseau
- Halle boue/pierre en domaine privé, à la charge de l'acquéreur (5,00m)
- Zone non sécherissant hors travaux de édifier
- Chéminement réseau Entassement filaire à la charge de l'acquéreur (position à titre indicatif, largeur 2,00m minimum)
- Halle résiduelle à la charge des acquéreurs (largeur : 1,00m)
- Aire de stationnement non cédée sur rue proposée en domaine privé correspondant à l'usage accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/0,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum
- Adresse projetée (position et nombre données à titre indicatif)
- Sens de circulation des véhicules
- Engorgement projeté pour le transformateur électrique HT/ST (à confirmer par ENECS)
- Lois pour lesquels le raccordement graphique au réseau, c'est-à-dire celui peut être contracté (se référer au PPA)
- Pile de filtration de 2m<sup>2</sup> logée à l'acquéreur, avec surverse adhésive vers tranchée destinée à l'assainissement
- Pile de filtration de 2m<sup>2</sup>, logée à l'acquéreur, avec surverse intégrée dans ossature ET
- Pile de filtration de 2m<sup>2</sup>, logée à l'acquéreur, avec surverse adhésive vers tranchée
- Pile de filtration de 10m<sup>2</sup> logée à l'acquéreur, avec surverse adhésive vers tranchée distante



**LEGENDE BORNAGE :**

- Borne OGE
- 29 00 : cote périmétrique approximative

**LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**

- Coube de niveau
- Avant travaux VRD

**ECHELLE 1/200 - (impression en A3)**

Position des branchements issus des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Coffres électriques
- Réglage téléphonique et ligne optique
- Chemiseau réseau possible
- Branchements individuels
- Eaux Usées existant
- Branchements individuels pour récupération des eaux pluviales et surverse possible
- Branchements individuels pour récupération du drainage des fondations des constructions
- Règles en adfion de la surverse des puits/versants
- Eaux Pluviales existant
- vers Puits/versants
- vers Drain

**Notes :**  
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une borne matérialisation au sol (exemple : cône métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.